Hoerdt, le 13 juillet 2018

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2018 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 7 juin 2018 *transmise le : 7 juin 2018*

Membres élus : 27 *en fonction : 26* *présents : 17*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire de Hoerdt.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs, Christiane WOLFHUGEL, Nadia STOLL, René WOLFHUGEL, Marie GEISSLER, Didier KLEIN, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Jacky WOLFF, Valérie MISCHLER, Laurent WAEFFLER, Caroline MAECHLING, Emmanuel DOLLINGER, Nathalie GRATHWOHL, Maurice DONTENVILLE, Christiane SAEMANN, Michèle RUDOLF, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN qui donne procuration à Monsieur le Maire,
Madame Yolande TAESCH qui donne procuration à Monsieur René WOLFHUGEL,
Monsieur Roland SCHURR qui donne procuration à Madame Christiane WOLFHUGEL,
Madame Florence NOBLET qui donne procuration à Monsieur Daniel MISCHLER,
Madame Doris PFLUMIO,
Messieurs Jacques KLUMB, Claude RIEDINGER, Thierry RIEDINGER Grégory GANTER.

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2018.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Réhabilitation de l'ancienne brasserie « A la Couronne » : attribution des marchés.
6. Maison des arts et du patrimoine : avenant n°1 au lot n°12 : annulation.
7. Attributions de subventions.
8. Personnel : modification du tableau des effectifs.
9. Décision modificative.
10. Grand Contournement Ouest : rapport du commissaire enquêteur.
11. Avis sur les installations classées : Reichstett matériaux.
12. Avis sur le PLUI du pays rhénan.
13. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.
14. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.
15. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères.
16. Rapport annuel Gaz de Strasbourg.
17. Rapport annuel Electricité de Strasbourg.
18. Bâtiments communaux : attribution du marché portant sur une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage et approbation des travaux.
19. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Florence NOBLET est élue secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les bâtiments communaux et l'attribution du marché portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et approbation des travaux.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 JUIN 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

12/06/2018	Commission finances
13/06/2018	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors de la commission d'attribution des logements d'OPUS67.
14/06/2018	Monsieur le Maire a participé à la réunion de l'association des maires du département du Bas-Rhin à Truchtersheim.
14/06/2018	Monsieur Didier KLEIN a assisté au conseil d'administration du collège Baldung Grien.
20/06/2018	Commission Cadre de Vie-Fleurissement
20/06/2018	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors de l'Assemblée générale de la Mission locale à Sessenheim.
20/06/2018	Monsieur Didier KLEIN a participé au conseil d'administration du périscolaire les Marsupiots.
22/06/2018	Auditions des classes de formation musicale et de guitare de l'école de musique.
22/06/2018	Madame Marie GEISSLER a représenté la commune lors de l'inauguration du container de l'école les Courlis.
25/06/2018	Madame Marie GEISSLER a assisté au conseil d'école de l'école les Courlis.
26/06/2018	Madame Marie GEISSLER a participé au conseil d'école de l'école Im leh.
26/06/2018	Madame Christiane WOLFHUGEL a participé au comité de pilotage concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne brasserie A la Couronne.
30/06/2018	Monsieur Didier KLEIN a assisté à l'assemblée générale de l'ASH foot.
30/06/2018	Madame Christiane WOLFHUGEL et Madame Nadia STOLL ont présenté les vœux de la commune à Madame Suzanne ULRICH à l'occasion de son 90ème anniversaire.
01/07/2018	Monsieur René WOLFHUGEL a représenté la commune lors de la remise des prix au Triathlon Eurovia à la gravière de Hoerdt.
01/07/2018	Monsieur René WOLFHUGEL a représenté la commune lors de la remise des prix aux courses du 80ème anniversaire des sociétés hippiques du Bas-Rhin à l'hippodrome de Hoerdt.
02/07/2018	Madame Marie GEISSLER a participé au conseil de fabrique de la paroisse catholique.
07/07/2018	Monsieur le Maire et Madame Nadia STOLL ont présenté les vœux de la commune à Madame Marie RUHLMANN à l'occasion de son 95ème anniversaire.
11/07/2018	Madame Nadia STOLL a représenté la commune lors de la commission d'attribution des logements d'OPUS67.
12/07/2018	Commission finances.

Arrivée de Madame Doris PFLUMIO.

4/ RAPPORTS DES COMMISSIONS

Présentation des travaux des commissions municipales.

5/ REHABILITATION DE L'ANCIENNE BRASSERIE A LA COURONNE : ATTRIBUTION DES MARCHES

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer, dans un premier temps, les lots relatifs à la réhabilitation de l'ancienne brasserie « A la Couronne » et, dans un second temps, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant aux marchés de travaux.

Il y a lieu désormais d'approuver l'Acte d'Engagement tel qu'il sera signé, lequel mentionne l'identité des parties contractantes et le montant des prestations.

L'ouverture administrative des plis a eu lieu le 29 juin 2018.

Il est proposé de retenir les entreprises présentant les offres économiquement les mieux-disantes suivantes dont les offres correspondent le mieux aux attentes du maître d'ouvrage :

LOT	LOTS	ENTREPRISES TITULAIRES	MONTANTS € HT	%	ESTIMATIONS
1	Démolition / curage / désamiantage	NG DEMOLITION	39 893,60	-0,70%	40 176,00
2	Gros-œuvre	/	/		76 380,00
3	Charpente bois / mur ossature bois	CRI GASSER	67 500,00	-8,88%	74 077,00
4	Couverture / étanchéité / zinguerie / végétalisation	SCHOENENBERGER	93 048,22	-4,25%	97 177,00
5	Menuiserie extérieure / mur rideau verre collé	/	/		33 691,00
6	Menuiserie extérieure bois / volets bois	JUNG	31 651,00	67,09%	18 943,00
7	Echafaudage	FREGONESE	4 091,50	2,39%	3 996,00
8	Isolation extérieure / enduit / ravalement de façades	DECOPEINT	40 922,50	7,93%	37 914,00
9	Electricité / courant fort / courant faible	EUROTECHNIC	99 799,65	-28,66%	139 892,00
10	Chauffage / ventilation	JUKI	65 000,00	7,63%	60 390,00
11	Sanitaires / assainissement	/	/		72 306,00
12	Menuiserie intérieure bois / mobilier / cloisons / agencement	/	/		209 163,00
13	Parquet	SINGER	15 900,00	-0,46%	15 973,00
14	Chape / carrelage	KOEHLER ET FILS	5 845,00	29,95%	4 498,00
15	Peinture intérieure	DECOPEINT	2 109,00	-0,89%	2 128,00
16	Nettoyage / mise en service	/	/		1 334,00
17	VRD / aménagements extérieurs / espaces verts	/	/		74 778,00
18	Chambre froide	MESOCLIMAT	13 999,00	-5,73%	14 850,00
19	Lot mobilier (tables, chaises, tabourets de brasserie)	SELEKTION SARL	29 146,00	42,41%	20 466,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport d'analyse,

après en avoir délibéré,

DECIDE de confier les travaux de réhabilitation de l'ancienne brasserie « A la Couronne » aux entreprises suivantes :

<u>Lot n°1 : Démolition / curage / désamiantage</u>
Le lot est attribué à la société NG DEMOLITION pour 39 893,60 € HT
<u>Lot n°2 : Gros-œuvre</u>
Lot infructueux
<u>Lot n°3 : Charpente bois / mur ossature bois</u>
Le lot est attribué à la société CRI GASSER pour 67 500,00 € HT
<u>Lot n°4 : Couverture / étanchéité / zinguerie / végétalisation</u>
Le lot est attribué à la société SCHOENENBERGER pour 93 048,22 € HT
<u>Lot n°5 : Menuiserie extérieure / mur rideau verre collé</u>
Lot infructueux
<u>Lot n°6 : Menuiserie extérieure bois / volets bois</u>
Le lot est attribué à la société JUNG pour 31 651,00 € HT
<u>Lot n°7 : Echafaudage</u>
Le lot est attribué à la société FREGONESE pour 4 091,50 € HT

Lot n°8 : Isolation extérieure / enduit / ravalement de façades
Le lot est attribué à la société DECOPEINT pour 40 922,50 € HT
Lot n°9 : Electricité / courant fort / courant faible
Le lot est attribué à la société EUROTECHNIC pour 99 799,65 € HT
Lot n°10 : Chauffage / ventilation
Le lot est attribué à la société JUKI pour 65 000,00 € HT
Lot n°11 : Sanitaires / assainissement
Lot infructueux
Lot n°12 : Menuiserie intérieure bois / mobilier / cloisons / agencement
Lot infructueux
Lot n°13 : Parquet
Le lot est attribué à la société SINGER pour 15 900,00 € HT
Lot n°14 : Chape / carrelage
Le lot est attribué à la société KOEHLER ET FILS pour 5 845,00 € HT
Lot n°15 : Peinture intérieure
Le lot est attribué à la société DECOPEINT pour 2 109,00 € HT
Lot n°16 : Nettoyage / mise en service
Lot infructueux
Lot n°17 : VRD / aménagements extérieurs / espaces verts
Lot infructueux
Lot n°18 : Chambre froide
Le lot est attribué à la société MESOCLIMAT pour 13 999,00 € HT
Lot n°19 : Lot mobilier (tables, chaises, tabourets de brasserie)
Le lot est attribué à la société SELEKTION SARL pour 29 146,00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'ensemble des contrats de travaux, ainsi que toutes les pièces nécessaires se rapportant à leur exécution,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à lancer de nouvelles consultations, conformément aux dispositions applicables en matière de marchés publics pour les lots suivants :

Lot n°2 : Gros-œuvre
Lot n°5 : Menuiserie extérieure / mur rideau verre collé
Lot n°11 : Sanitaires / assainissement
Lot n°12 : Menuiserie intérieure bois / mobilier / cloisons / agencement
Lot n°16 : Nettoyage / mise en service
Lot n°17 : VRD / aménagements extérieurs / espaces verts

jugés infructueux,

CHARGE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, de l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité.

6/ MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE : AVENANT N°1 AU LOT N°12

Le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°1 en moins-value au lot n°12 « menuiseries intérieures – mobilier – habillage extérieur bois » pour un montant de 2 070,00 € HT, concernant la non réalisation de travaux prévus à la position 9.2 « signalisation ».

Or, il est constant que les travaux prévus à la position 9.2 « signalisation » sont à la charge du titulaire du marché et que ce dernier s'est engagé à réaliser la position en question.

Il y a lieu, par conséquent, d'annuler ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération du 12 juin 2018 portant sur l'approbation d'un avenant n°1 au lot n°12, dans le cadre du projet de maison des arts et du patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

7/ ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

✵ Groupement d'Action Sociale

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention au Groupement d'Action Sociale pour un montant de 5 443,69 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 juillet 2018,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au Groupement d'Action Sociale pour un montant de 5 443,69 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité.

✵ Université populaire de la Krutenau

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association Université populaire de la Krutenau pour un montant de 889,50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 juillet 2018,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association Université populaire de la Krutenau pour un montant de 889,50 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité.

✵ L'association carnavalesque Herrefasenacht

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association carnavalesque Herrefasenacht de Hoerdt pour un montant de 1 382,00 €.

Monsieur René WOLFHUGEL ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 juillet 2018,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association carnavalesque Herrefasenacht de Hoerdt pour un montant de 1 382,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité.

8/ PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique qu'une classe supplémentaire sera ouverte à la rentrée nécessitant de recruter un assistant territorial spécialisé des écoles maternelles.

Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (catégorie C) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 29/35ème, à compter du 1er septembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

VU la délibération en date du 14 décembre 2001 adoptant l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein de la collectivité.

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs,

APPROUVE la création d'un poste d'assistant territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (catégorie C) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 29/35ème, à compter du 1er septembre 2018

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité.

9/ DECISION MODIFICATIVE

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la présente décision modificative :

- Opération 520 « culture » section d'investissement
  compte 2188-520 fonction 311 : + 6 250,00 €
- Dépenses imprévues section d'investissement
  compte 020-01 : - 6 250,00 €

Nature	Section	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
Recettes	Investissement		2188	311	520	achat d'un piano	6 250,00
Dépenses	Investissement		020	01		dépenses imprévues	6 250,00

Les crédits inscrits au budget primitif 2018 sont, en effet, insuffisants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 juillet 2018,
après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative, telle que proposée.

Adopté à l'unanimité.

10/ GRAND CONTOURNEMENT OUEST : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur le Maire indique que la commission d'enquête a rendu un avis défavorable.

La société ARCOS a déposé une demande d'autorisation unique pour le projet d'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire de 22 communes situées sur le linéaire du projet.

Il est désormais demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, conformément à l'article R 123-21 du Code de l'environnement, au sujet de l'enquête publique prescrite dans le cadre de la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet d'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire de 22 communes situées sur le linéaire du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport et les conclusions de la commission d'enquête,

après en avoir délibéré,

A PRIS CONNAISSANCE du rapport et les conclusions de la commission d'enquête au sujet de l'enquête publique prescrite dans le cadre de la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet d'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire de 22 communes situées sur le linéaire du projet.

11/ AVIS SUR LES INSTALLATIONS CLASSÉES : REICHSTETT MATÉRIAUX

Le Conseil Municipal a donné un avis au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant le projet de la société Reichstett matériaux.

La société Reichstett Matériaux exploite un centre de regroupement, transit, broyage, concassage et tri de déchets inertes, route de Brumath à Vendenheim.

L'entreprise ne pouvant pas développer ses activités sur son site actuel, elle a prévu de relocaliser ses installations.

Le nouveau projet est situé sur le site de l'ancienne raffinerie de Reichstett, au sein du futur Eco Parc Rhénan, sur le ban communal de Vendenheim.

Il prévoit le transfert de l'activité de regroupement et tri de déchets inertes et la diversification des activités vers la récupération, le tri et le traitement de déchets dangereux.

Les enjeux principaux du site sont liés à l'entreposage et au traitement de déchets dangereux pollués aux hydrocarbures. Une aire spécifique imperméable sera dédiée à cette activité. Elle permettra de limiter les impacts sur l'environnement et notamment de limiter et surveiller les émissions de polluants dans les sols, les eaux superficielles et souterraines et dans l'atmosphère.

Les impacts potentiels du projet sur l'environnement et les mesures correctrices proposées sont les suivants :

- Les eaux usées issues du procédé de traitement des déchets seront récupérées et éliminées en tant que déchets dangereux. Les eaux pluviales seront collectées puis traitées sur site, avant rejet vers le Rhin.
- Un suivi semestriel des émissions atmosphériques sera pratiqué et un réseau de surveillance des retombées de poussières sera mis en place en périphérie du site.
- L'incendie est le principal phénomène dangereux redouté. Les effets thermiques modélisés dans l'étude de dangers ne sortent pas des limites du site.
- Une étude quantitative des risques sanitaires conclut à l'absence de répercussions prévisibles sur la santé des riverains.
- L'exploitant a pris en compte la sauvegarde d'un rapace protégé (faucon pèlerin) en conservant une cheminée de l'ancienne raffinerie accueillant la nidification.

L'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Reichstett Matériaux s'est déroulée du 5 février 2018 au 7 mars 2018.

Le dossier d'enquête publique était consultable sur le site internet de la Préfecture sous la rubrique Vendenheim – Société Reichstett Matériaux.

Il est désormais demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 pris en application du titre 1er livre V du Code de l'environnement autorisant la société Reichstett matériaux à exploiter un centre de regroupement, tri, transit et traitement des déchets dangereux et non dangereux à Vendenheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 pris en application du titre 1er livre V du Code de l'environnement autorisant la société Reichstett matériaux à exploiter un centre de regroupement, tri, transit et traitement des déchets dangereux et non dangereux à Vendenheim,

après en avoir délibéré,

A PRIS CONNAISSANCE de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 pris en application du titre 1er livre V du Code de l'environnement autorisant la société Reichstett matériaux à exploiter un centre de regroupement, tri, transit et traitement des déchets dangereux et non dangereux à Vendenheim.

12/ AVIS SUR LE PLUI DU PAYS RHÉNAN

Par délibération du 18 juin 2018, le conseil communautaire du Pays Rhénan a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays Rhénan.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du le conseil communautaire du Pays Rhénan qui a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays Rhénan,

après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable quant au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays Rhénan.

Adopté à l'unanimité.

13/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Le rapport annuel est consultable en mairie conformément à l'article D 2224-3 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

14/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Le rapport annuel est consultable en mairie conformément à l'article D 2224-3 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

15/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Le rapport annuel est consultable en mairie, conformément à l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères.

16/ RAPPORT ANNUEL GAZ DE STRASBOURG

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2017 de Gaz de Strasbourg.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2017 de Gaz de Strasbourg,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 de Gaz de Strasbourg.

17/ RAPPORT ANNUEL ELECTRICITE DE STRASBOURG

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2017 d'Electricité de Strasbourg.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2017 d'Electricité de Strasbourg,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 d'Electricité de Strasbourg.

18/ BATIMENTS COMMUNAUX : ATTRIBUTION DU MARCHE PORTANT SUR UNE MISSION D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération du 30 janvier 2018, Monsieur le Maire à entreprendre les consultations en vue de la désignation d'un prestataire chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un contrôle d'accès dans les bâtiments communaux.

Celle-ci consiste, notamment, à préparer et définir le projet et ainsi à formaliser les besoins, tout en sollicitant du prestataire l'élaboration de différents scénarii.

Le marché a été attribué à la société ORIA pour un montant de 4 239,37 € HT.

Ce dernier a chiffré le projet à hauteur de 23 088,41 € HT, hormis le coût des éventuels intervenants tiers (téléphoniste, infogérant, opérateurs, etc).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation d'un prestataire chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un contrôle d'accès dans les bâtiments communaux, à savoir la société ORIA,

CHARGE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à lancer les consultations en vue de désigner un prestataire chargé de l'installation et du paramétrage du dispositif de contrôle d'accès des bâtiments,

AUTORISE Monsieur le Maire ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à attribuer le marché et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité.

18/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 38 a rue de la Gare
- 16 rue des Obstacles
- 24 rue des Hirondelles
- Auf den Bahnhof

- Fête nationale

A partir de 19 heures	: Tartes flambées, buvette avec ambiance musicale
20 heures 30	: Petite aubade de la Musique Harmonie
21 heures 30	: Distribution de lampions, de bonnets phrygiens et de brioches aux participants
22 heures	: Préparation du cortège pour la retraite aux flambeaux
22 heures 15	: Départ du cortège
Au retour du cortège	: Feu d'artifice Soirée avec ambiance musicale assurée par un DJ

- Conseil Municipal

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu :

- le jeudi 18 septembre 2018 à 20 heures.
- le mardi 9 octobre 2018 à 20 heures.
- le mardi 13 novembre 2018 à 20 heures.
- le 11 décembre 2018 à 20 heures

- Manifestations

Vendredi 13 juillet 2018 : Feu d'artifices + bal champêtre.
Samedi 14 juillet 2018 : Tournoi de pétanque.
Vendredi 3 août 2018 : Festival musique « Music In – Music Août » (espace Heyler).
Samedi 4 août 2018 : Festival musique « Music In – Music Août » (espace Heyler).
Dimanche 5 août 2018 : Festival musique « Music In – Music Août » (espace Heyler).
Samedi 25 août : Marche du Messti.
Dimanche 26 août 2018 : Jeux inter sociétés.
Lundi 27 août 2018 : Don du sang.
Mercredi 29 août 2018 : Marché annuel.
Samedi 1er septembre 2018 : Disco Herdter Kumbel's.
Dimanche 2 septembre 2018 : Fête paroissiale (paroisse catholique).
Mercredi 5 septembre 2018 : Courses premium tout trot.
Samedi 8 septembre 2018 : Ecole pour tous.
Dimanche 9 septembre 2018 : Courses PMH obstacles/trot.

Fin de la séance à 22 h.